



Arrêté du Maire

Ville de Concarneau - Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

« Travaux de couverture
par nacelle
4 rue Dumont d'Urville »

Service Voirie

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX

Arrêté temporaire n°2018-695

Le Maire de la Ville de Concarneau,

VU, le Code de la Route et notamment les articles R.411-25, R.411-8 et R.411-5,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et suivants,

VU, le Code de la Voirie Routière,

VU, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que dans le cadre des travaux de couverture, par nacelle, au 4 de la rue Dumont d'Urville, il convient de réglementer la circulation et le stationnement, dans l'intérêt de la sécurité routière,

ARRETE

Article 1 : Pour permettre la réalisation de travaux de couverture à l'aide d'une nacelle, la circulation et le stationnement de véhicule seront interdits, rue Dumont d'Urville, entre la place Général de Gaulle et la rue Yves Aubert, le lundi 10 décembre 2018 de 8h00 à 18h00.

La circulation sera déviée par la place Général de Gaulle et la rue des Écoles.

Article 2 : un double sens sera instauré rue Yves Aubert.

Article 3 : La pose des déviations sera assurée par les services municipaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

Article 5 : M. Le Directeur Général des Services de la Mairie, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à : Monsieur le Directeur des Services Techniques et l'entreprise ROLLAND 395, rue Jean Baptiste Say 56850 CAUDAN.

A CONCARNEAU, le 07 DEC. 2018
LE MAIRE
André FIDELIN

Pour extrait certifié conforme,
LE MAIRE,
André FIDELIN



Publication par voie d'affichage :
du